

Compte Rendu du Conseil Municipal du 27/04/2006

L'AN DEUX MILLE SIX , le 27 Avril à 19h55, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Avril 2006, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers et de Monsieur Gérard DEL MONTE, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents : MM. DEL MONTE, MONINO, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOU, YONNET, MM. ORANTIN, HEDJEM, Mme MATHIS, M. KARMAN, Mme LATOUR, Adjointes au Maire,

Mmes SAULNIER, MOUALED, MM. MONZAUGE, GARNIER , Mmes PEJOUX , SANDT, BUISSON, AHMED, M. ROZENBERG, Mme NARRITSENS, MM. REGAZZI, DIB, RUER, Mmes KARMAN, GONZALES FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL, MM. RICARD, ZOMER Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
M. SALVATOR	Mme. YONNET	M. RALITE	Mme GRARE
Mme DUPUIS	M. FRANCOIS	Mme CARON	M. ORANTIN
Mme CABADA-SALAZAR	M. MONZAUGE	Mme BALU	Mme PEJOUX
M. MAREST	Mme DERKAOU	M. ROS	Mme MATHIS
M. PLEE	M. ROZENBERG	M. AMOR	Mme GONZALES FRETUN

Absents : M. HAFIDI, Mme DELALAIN MM. AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, M CAMPANA.

Secrétaire de séance : Mme NARRITSENS Lola

QUESTION N° 068 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET

OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2006

A l'unanimité.

Approuve le procès-verbal de la séance du 23 mars 2006.

QUESTION N° 069 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Pose, location et dépose d'une structure démontable à implantation prolongée, 10/12 rue de la Gare. Avenant n° 1 au marché passé avec la société Magic Mirrors

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer un avenant n°1 au marché passé avec la société MAGIC MIRRORS pour les prestations citées en objet.

Cet avenant modifie les clauses du marché (article 3.1.1 du CCAP DAST 27-05) relatives à la date d'achèvement de la pose de la structure et à la date de commencement de la période de location.

QUESTION N° 070 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Adhésion d'une nouvelle collectivité au Sigeif

A l'unanimité.

Approuve la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Carrières sur Seine.

QUESTION N° 071 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un immeuble de bureaux au 72 rue Henri Barbusse. Approbation du projet d'avenant et autorisation de signature.

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec le groupement dont le mandataire est le cabinet d'architecture Atelier 003

Cet avenant sanctionne une plus value de 19 084,21 € TTC portant le montant du marché de 255 234,60 € TTC à 274 318,81€ TTC. (soit 229.363.56 € H.T.)

QUESTION N° 072 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Propriété communale : 34 rue du Port. Demande d'autorisation de permis de démolir

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer et à déposer la demande de permis de démolir relatif à la propriété communale citée en objet.

QUESTION N° 073 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE

OBJET : Gymnases Robespierre et Manouchian, réfection des revêtements de sols des salles sportives. Approbation du bilan global prévisionnel des travaux. Approbation du projet de marché. Approbation du plan de financement. Demande de subventions.

A l'unanimité.

Approuve le bilan global prévisionnel des travaux cités en objet, à 128 000 € TTC ainsi que le plan de financement.

Approuve le projet de marché sur procédure adaptée en vue de l'exécution des travaux.

Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région, du Département et de tout organisme susceptible de contribuer au financement de l'opération.

QUESTION N° 074 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**OBJET : Ecole Maternelle Anne Sylvestre.****Avenant n°1 au marché de travaux en entreprise générale avec l'entreprise Bouygues.**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 au marché passé avec la société BOUYGUES Bâtiment Ile de France pour les prestations citées en objet.

Cet avenant sanctionne la prolongation de six semaines du délai d'exécution des travaux ainsi qu'une plus value de 220 000 € H.T. portant le montant du marché de 5 088 000 € H.T. à 5 308 000 € H.T.

QUESTION N° 075 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**OBJET : Marché de fournitures de tenues vestimentaires et d'uniformes (y compris leurs accessoires).**

A l'unanimité.

Approuve le projet de marché cité en objet passé sur procédure adaptée comportant les lots et seuils en (€ H.T) suivants :

ALLOTISSEMENT	SEUIL MINIMUM	SEUIL MAXIMUM
Lot n°1 : vêtements sur mesure destinés au personnel féminin	2000	8000
Lot n° 2 : prêt à porter masculin	1000	4000
Lot n° 3 : prêt à porter féminin	500	2000
Lot n° 4 : uniformes destinés aux agents de surveillance de la voie publique	10000	30000
Lot n° 5 : uniformes destinés aux agents de police municipale	12000	36000
Lot n° 6 : uniformes destinés aux agents de surveillance des parcs et jardins	5000	15000

Le présent marché du type à bons de commande est prévu pour une période allant de la notification jusqu'au 31-12-2006 sans reconduction.

QUESTION N° 076 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Convention Gestion Urbaine de Proximité (GUP) Vallès/La Frette

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer la convention de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) Vallès/La Frette avec les partenaires du quartier Villès/La Frette:

- l'OPHLM d'Aubervilliers
- Communauté d'Agglomération Plaine Commune

2 bailleurs sociaux privés :

- L'OGIF
 - France Habitation
-

QUESTION N° 077 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : Avantages sociaux accordés au personnel communal au titre de l'année 2006.

A l'unanimité.

Est accordé à compter du 1^{er} Janvier 2006 au personnel de la commune le bénéfice des dispositions suivantes par référence à la circulaire fonction publique FP/4 n°2112 du 17 janvier 2006, ministère du budget).

1) Allocation pour garde d'enfants de moins de trois ans :

2,68€ (au 1^{er} Janvier 2006)

Ouverture des droits à tous les agents hommes ou femmes – titulaires ou non titulaires

- employant une assistante maternelle agréée
- les usagers d'une structure d'accueil agréée :
 - . crèches collectives
 - . crèches familiales
 - . mini crèches
 - . crèches parentales

. jardins d'enfants

. haltes garderie

Conditions de versement :

- les deux parents doivent travailler
- le conjoint ne doit pas bénéficier d'avantage équivalent
- la prestation est versée sous réserve que les revenus de la famille soient inférieurs à un barème fixé par la circulaire FP/4 n°2025 et 2B n°2257 du 19/06/2002 ;

2) Allocation pour la mère de famille accompagnée de son ou ses enfants de moins de cinq ans dans les établissements de repos ou de convalescence agréés par la sécurité sociale :

19,88€.

3) Séjours d'enfants en centres de vacances y compris séjours linguistiques :

Plafonnement indiciaire : indice Brut 579, Majoré 488 avec maximum de 45 jours par an et par enfant.

Enfants de moins de 13 ans :

6,38€.

Enfants de 13 à 18 ans :

9,67€

4) Allocation aux parents d'enfants en situation de handicap de moins de 20 ans (montant mensuel) ;

139,21€

5) Allocation pour les enfants infirmes poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans (montant mensuel) :

110,14€.

6) Séjours en centres de vacances spécialisés pour personnes en situation de handicap (par jour) :

18,22€.

QUESTION N° 078 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : service dentaire : renouvellement d'un contrat passé depuis le 1er mai 2003 avec monsieur Antoine KAROUBI, engagé en qualité de chirurgien dentiste.

A l'unanimité.

Autorise le maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} mai 2003 avec Monsieur KAROUBI Antoine, chirurgien-dentiste, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2006.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 62,47€ les 2 heures, taux fixé au 1er novembre 2005, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le maire à signer le renouvellement du contrat.

QUESTION N° 079 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : service dentaire : renouvellement d'un contrat passé depuis le 1er mai 2003 avec monsieur Paul BISSILA, engagé en qualité de chirurgien dentiste.

A l'unanimité.

Autorise le maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} mai 2003 avec monsieur BISSILA Paul, chirurgien dentiste, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2006.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 62,47€ les 2 heures, taux fixé au 1^{er} novembre 2005, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le maire à signer le renouvellement du contrat.

QUESTION N° 080 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Personnel communal : service dentaire : renouvellement d'un contrat passé depuis le 1er mai 2003 avec madame Claire GIBASSIER, engagée en qualité de chirurgien dentiste.

A l'unanimité.

Autorise le maire à renouveler, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 janvier 1984 précitée, le contrat réglementaire passé depuis le 1^{er} mai 2003 avec madame Claire GIBASSIER, chirurgien dentiste, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2006.

Dit que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base suivante : 62,47€ les 2 heures, taux fixé au 1^{er} novembre 2005, cette valeur suivra l'évolution de l'indice « 100 » de la fonction publique et en subira les revalorisations de façon automatique.

Autorise en conséquence le maire à signer le renouvellement du contrat.

QUESTION N° 081 - RAPPORTEUR Eric PLEE

OBJET : Renouvellement à titre gracieux d'une concession funéraire.

A l'unanimité.

Accepte le renouvellement à titre gracieux pour une nouvelle période de 10 ans de la concession N° 27 843 acquise le 14 février 1956, dans laquelle est inhumé Monsieur GEORGEN Michel décédé le 5 mai 1956.

QUESTION N° 082 - RAPPORTEUR Sophie MATHIS

OBJET : Demande d'Autorisation en vue d'exploiter un centre médical nucléaire sur le site de l'hôpital Avicenne au 125 boulevard de Stalingrad à Bobigny (93000), demande qui relève du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

A l'unanimité.

Décide de donner un avis favorable à cette demande d'autorisation sous réserve.

Demande l'application des mesures compensatrices énoncées dans le dossier technique de cette présente demande visant à limiter et/ou prévenir la survenue de l'ensemble des risques et dangers susceptibles de porter atteinte aux populations riveraines, aux salariés et à l'environnement.

Insiste sur le respect et la surveillance périodique des seuils de rejets des activités de l'établissement, notamment ceux des eaux usées, potentiellement chargées de substances radioactives.

QUESTION N° 083 - RAPPORTEUR Jean Jacques Karman

OBJET : Annulation de la délibération n°290 du 27 novembre 2003 relative à l'attribution d'une subvention d'équilibre en faveur du budget annexe de revitalisation des sites industriels (R.S.I)

A l'unanimité.

Annule la délibération du conseil municipal n° 290 du 27 novembre 2003 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'équilibre en faveur du budget annexe de revitalisation des sites industriels

QUESTION N° 084 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI

OBJET : Achat de places pour la coupe du Monde de rugby en 2007

A l'unanimité.

Inscrit une somme de 20 000 € au budget de l'exercice 2006, afin d'acheter des places pour la coupe du monde de rugby de 2007.

QUESTION N° 085 - RAPPORTEUR Daniel Garnier

OBJET : Demande du Ministère des Affaires Etrangères concernant la subvention de l'association Comité de Coopération Aubervilliers Bouilly Solidaires

A l'unanimité.

Alloue la participation municipale au projet de creusement et surcreusement et la réparation de pompes dans la commune de Bouilly Mauritanie, pour un montant de 11 000 € sur les 15000€ votés le 23 mars 2006.

L'ORDRE DU JOUR EANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 09